



Compte rendu

Point SSA

du 27 avril 2020

Réunion téléphonique entre la DRH/SSA et la fédération **FO DEFENSE**, représentée par Franck AVRIL, Serge SCALONE et Marie-Cécile ROBERT.

Les réponses apportées par l'administration sont à prendre au conditionnel actuellement.

Primes

Le SSA devrait être concerné par les dispositions prises pour le Ministère de la Santé, mais les textes officiels de transposition ne sont pas sortis ! Tous les personnels devraient être concernés. Les taux devraient être différents suivant les catégories, les positions administratives, et une éventuelle cartographie des HIA suivant l'impact COVID-19 plus ou moins fort sur les régions, ainsi que le degré « ESR » (Établissement Structure de Référence, correspondant aux niveaux de classement dans la prise en charge face au COVID-19) répertorié.

Pour info, niveaux ESR des HIA :

- BEGIN : ESR 1
- PERCY, CLERMONT-TONNERRE, LAVERAN, SAINTE-ANNE : ESR 2
- ROBERT PICQUE, DESGENETTES, LEGOUEST : ESR 3

La défiscalisation des primes n'est toujours pas actée.

Congés, RTT

Comme sur l'ordonnance du 16 avril 2020, on s'oriente vers une application à la carte suivant les directeurs d'établissements, comme il est stipulé « à la diligence des Chefs de Services ». Attention toutefois que certains établissements ne soient pas défavorisés par rapport à d'autres, en fonction du climat social avec leurs directeurs.

Nous restons dans le flou quant à une mesure commune claire et nette...

Heures supplémentaires

Concerne les fonctionnaires et contractuels : majoration pouvant aller jusqu'à 65%, 150% en heures de nuit, 99% pour les dimanches et jours fériés.

Ouvriers d'État : voir sur les textes de base ; par exemple : 25%=50%, 50%=75%... rajouter 25% à chaque taux.

La défiscalisation des heures n'est toujours pas actée.

Reconnaissance de maladie professionnelle

C'est le Ministère de la Santé qui reste maître du texte, le MINARM n'aura pas son mot à dire.

Automatique pour les soignants, classique pour les autres agents.

Transformation SSA 2020

L'État aurait pris conscience, suite à cette crise, qu'une modification du plan SSA 2020 serait envisageable, avec peut-être un réarmement des HIA en personnels, des réouvertures de services, l'arrêt de certaines restructurations, du matériel supplémentaire, mais pas de retour en

arrière sur tout ce qui est déjà externalisé.

Les bons carburant

Aucun quota n'a été imposé par la DRH/SSA aux établissements, la demande a été laissée à la main des directeurs d'établissements.

Dans certains HIA, la distribution s'est faite en concertation avec les organisations syndicales et est presque terminée.

Arrêts de travail (risques formes graves de COVID-19)

Le « declare.ameli.fr » ne fonctionne pas pour les fonctionnaires de la fonction publique d'État. C'est soit la médecine du personnel, soit le médecin traitant qui établissent les AT et, pour les recommandations de position administrative dans ce contexte, la médecine de prévention et du travail.

Les agents qui ont un doute doivent contacter leur bureau du personnel pour obtenir leur position administrative.

ASA - Télétravail

Les élus **FO** en CHSCT peuvent se saisir et porter réclamation s'ils constatent des obstructions, voire même des lenteurs administratives inhabituelles, sur des décisions de mise en ASA ou des demandes de télétravail.

Le télétravail doit être favorisé, dicit les consignes gouvernementales...

Paris, le 27 avril 2020

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades